

DÉLIBÉRATION N° 20190009 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 FÉVRIER 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/01/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 35 présents, 4 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 43) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 58) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Pascale OFFREY a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ;
M. Michel FAURE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 58) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 43).

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION RELATIVE AU "SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE" CONDUIT PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE (CAF) - AVENANT N° 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190205-dl20190009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2019

Affichage : 12/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Mme Bernadette JACQUET expose ce qui suit :

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2016, la ville a validé la convention présentant le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) conduit par la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF) pour les années 2017 et 2018. Il a ainsi permis de partager une vision concertée de la politique d'Animation de la Vie Sociale (AVS), mais également de développer et de faire vivre un projet commun sur l'ensemble du département. La méthode participative déployée pour la mise en œuvre du schéma a permis de retenir 4 axes de travail déclinés en fiches actions opérationnelles.

Lors du comité de pilotage de novembre 2018, la CAF a sollicité l'ensemble des partenaires signataires (18 partenaires) afin d'approuver une prorogation d'une année de ce schéma afin de pouvoir le faire coïncider avec la temporalité du schéma directeur des services aux familles et développer davantage les axes opérationnels définis en commun.

La participation de la ville à ce schéma est un atout car cela permet de travailler en collaboration et de manière cohérente sur le territoire départemental.

La prorogation pour l'année 2019 du schéma directeur de l'animation de la vie sociale doit faire l'objet d'un avenant n° 1 qui est soumis à l'approbation du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention relative au schéma directeur de l'animation de la vie sociale,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que tous documents afférant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/02/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD